

Communiqué de l'association PROMOSCIENCES

Réaction à la version du 8 juillet du projet de nouvel arrêté sur la licence soumis au CNESER du 12 juillet

L'association PROMOSCIENCES constate avec satisfaction que le projet de nouvel arrêté sur le diplôme de licence inscrit maintenant cette formation dans un cadre d'initiation aux processus de production des connaissances, aux enjeux de la recherche, et aux méthodes scientifiques, avec un double objectif d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.

En particulier, PROMOSCIENCES, très investie depuis 2006 dans la traduction des diplômes scientifiques en compétences, salue l'annonce de la mise en place de référentiels nationaux de compétences, et l'affichage très clair, à côté des compétences disciplinaires constituant le socle du diplôme, des compétences linguistiques, transversales, et liées à la mise en place du projet professionnel.

L'association sera néanmoins vigilante quant aux moyens nécessaires dévolus réellement à ces objectifs.

Cependant, tout comme la CDUS, PROMOSCIENCES regrette qu'il n'ait pas été possible de profiter du remaniement de l'arrêté pour y intégrer la licence professionnelle et ainsi positionner cette dernière pleinement dans le LMD, et favoriser, au sein de la seconde année de licence, la mise en place de dispositifs de préparation à l'entrée en licence professionnelle.

L'inscription dans l'arrêté des notions d'enseignant-référent et d'accompagnement des étudiants constitue un point positif de l'arrêté.

La fonction de directeurs des études, qui, par la rédaction ambiguë du texte de 2002 avait conduit à des interprétations contradictoires, parfois incompatibles avec la mise en place efficace d'équipes de formation ou d'enseignants référents, a disparu du texte mais laisse néanmoins toute latitude aux universités de maintenir cette fonction quand elle répond aux objectifs de réussite en licence.

Il est regrettable cependant que la réaffirmation de la nécessité de mettre en place des parcours diversifiés, bien présente dans la version du 4 juillet, ait disparu dans celle du 8 juillet alors même que le Plan Réussir en Licence a été l'occasion de mettre en place, dans de nombreux établissements, des parcours variés en fonction des publics et de leurs objectifs.

La restriction de la participation des professionnels aux enseignements "dans les conditions prévues à l'article L611-2 du code de l'éducation" pose question : est-ce à dire qu'en dehors des praticiens, les professionnels doivent être cantonnés aux encadrements de stages ?

Mais l'évolution du texte la plus inquiétante est celle concernant l'évaluation des acquis des étudiants. Alors que le nouveau texte met l'accent sur l'acquisition des compétences et sur leur affichage à destination des étudiants et des employeurs, les propositions sur les modalités d'évaluation marquent un étonnant retour en arrière, néfaste tant à la qualité des diplômes qu'aux exigences de l'insertion dans la vie active. Le projet de texte maintient les compensations, concept incompatible avec la notion de compétence, et éloigne le système français des objectifs de lisibilité visés par le processus de Bologne. La compensation imposée "entre deux semestres immédiatement consécutifs", qui plus est sans note seuil, va à l'encontre des notions à la fois de semestre comme entité pédagogique et de compétences. Enfin, le maintien d'une durée de deux mois entre les deux sessions d'examens est étonnant dans un contexte d'allongement de l'année universitaire devant favoriser les processus d'apprentissage.

PROMOSCIENCES demande donc de surseoir à la publication de ce texte et de revenir au moins sur les modifications apparues ces derniers jours quant aux modalités de contrôle des connaissances, modifications qui n'ont pas été discutées avec la communauté enseignante, et qui mettent gravement à mal la cohérence de tout projet pédagogique.

Patricia ARNAULT

**Présidente de
l'Association
PROMOSCIENCES**

Association pour la
Promotion de la Licence
Sciences, Technologies,
Santé et la Qualité des
Enseignements
Scientifiques
Universitaires

www.promosciences.org

patricia.arnault@univ-poitiers.fr

Université de POITIERS

UFR Sciences Fondamentales
et Appliquées

IPBC CNRS UMR 6187

Pôle Biologie Santé, bât B36

1 Rue Georges BONNET, BP633

86022 - Poitiers cedex

Tél : (33/0)5 49 36 64 38

Fax : (33/0)5 49 45 40 14

Secrétariat :

(33/0)5 49 45 38 63 ou 37-99
